

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2023

Date de convocation et d'affichage : 22 septembre 2023

DL-20230928-013

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD		X
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Tanguy NAZARET, 6 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET	X	
Marion MÉLIS, 7 ^e Adjoint		X	Marie Chantal JOLIVET		X
Jean-Michel LADOUCE, 8 ^e Adjoint	X		Nathalie DESCOURS	X	
Georges THOMAS	X		Isabelle LOUIS COMME	X	
Annie CHATELARD	X		Emilie NGUYEN		X
Corinne SAVIN	X		Guylène MATILE-CHANAY	X	
Jean COMTET	X		Nicolas VANEL	X	
Hervé GINET	X		Antoine MATRAS	X	
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Marion MÉLIS	Tanguy NAZARET
Annie GRIMAUD	
Sonia FAVIÈRE	Josiane BOUVIER
Vanessa GERONUTTI	Guy MONNIN
Margaux CHAROUSSET	
Marie Chantal JOLIVET	Patrick GUINET
Emilie NGUYEN	Jean-Pierre GAITET

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Annie CHATELARD	75,9%	29	22	27



DOMAINE ET PATRIMOINE

Convention avec le Département de l'Ain pour la mise en accessibilité de 2 quais bus pour les arrêts de cars « Place de la République » situés sur la Grande Rue (RD n°1084)

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge de l'Aménagement Urbain et du Cadre de Vie, explique que le Département a réalisé jusqu'en décembre 2021 des études techniques relatives à la mise en accessibilité des arrêts de cars de son réseau dans le cadre du Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée de l'Ain (SDAP). Parmi les arrêts de cars recensés, 2 quais bus, situés sur les arrêts « Place de la République » de la Grande Rue (RD n°1084), sont à traiter en priorité.

Dans ce cadre, il convient pour la Commune d'établir avec le Département de l'Ain une convention afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en accessibilité de ces 2 quais bus. Cette convention détermine les conditions administratives, financières et techniques de la réalisation de ces travaux.

La charge financière de ces travaux incombe en totalité à la Commune. Toutefois, la Commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Région à hauteur de 80% du montant des travaux. L'approbation de cette demande de subvention est présentée dans la délibération suivante.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention avec le Département de l'Ain pour la mise en accessibilité de 2 quais bus, situés sur les arrêts de cars « Place de la République » de la Grande Rue (RD n°1084),

HABILITE le Maire à signer cette convention.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 28 septembre 2023

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

